

---

Séance du 10 septembre 2009

---

**N°2009.09.A.1.**

**OBJET : CARREFOUR GIRATOIRE SUR RD 910 ZAE GRANGE BARBIER OUEST – LEVE  
TOPOGRAPHIQUE**

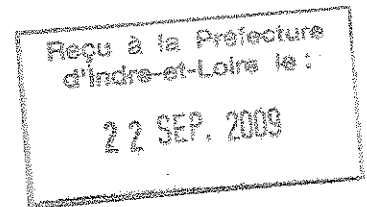
Le dix septembre deux mille neuf à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

*Absent excusé :*

- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire d'entrée de la ZAE Grange Barbier sur la RD 910, il est nécessaire d'entreprendre un levé topographique.

Vu les offres présentées par François TARTARIN, Lecreux-Sivigny, Gérard VOLTE, Olivier BODIN, GEOPLUS ;

**Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :**

- **D'attribuer** la mission de levé topographique à François TARTARIN pour un montant de rémunération de 1 900 € HT ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer le contrat correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

**21 SEP. 2009**

Publié ou notifié le :

**23 SEP. 2009**



Le Président,

Jacques DURAND